



Communiqué de presse

Paris,
le 5 février 2009

La CFE-CGC signe avec l'UIMM une augmentation des salaires mini garantis Ingénieurs et Cadres de 1,5 % pour 2009.

La CFE-CGC a signé ce jeudi 5 février avec l'UIMM et conjointement avec FO, probablement la CFTC, et la CFDT une augmentation des minimum garantis Ingénieurs et Cadres à hauteur de 1,5 % pour 2009.

Par ailleurs, la CFE-CGC a demandé à l'UIMM, compte-tenu du contexte particulier, de faire des recommandations aux entreprises de la branche concernant les négociations salariales d'entreprise. En effet, au-delà de la nécessaire maîtrise des coûts, les entreprises doivent néanmoins motiver leurs salariés par des augmentations décentes. La CFE-CGC continue plus que jamais en cette période de crise de faire valoir aux employeurs que les salariés sont leur meilleur investissement.

Ces négociations qui permettent la revalorisation des salaires mini garantis sont d'autant plus importantes pour la CFE-CGC que :

- suite à la demande expresse de la CFE-CGC, la grille de salaire mini des Ingénieurs et Cadres est revalorisée tous les ans avec le même pourcentage en bas comme en haut de la grille de façon à éviter l'écrasement de la hiérarchie salariale.

- ces salaires mini concernent près du tiers des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie pour qui cette augmentation constitue le seul relèvement de salaire 2009, phénomène qui risque de s'accroître avec le gel des salaires dans nombre des entreprises et groupes de la branche.

- parce que le niveau de revalorisation des salaires mini garantis Ingénieurs et Cadres dans la Métallurgie est la référence à partir desquelles les négociations salariales sont engagées dans les entreprises.

Contact Presse :

Gabriel Artero
Président
06 76 60 30 90

Elisabeth Gai
Responsable communication
06 08 83 82 09

5, rue La Bruyère
75009 PARIS
Tel. : 01.44.53.32.00
Fax : 01.45.26.94.75
www.metallurgie-cfecgc.com